

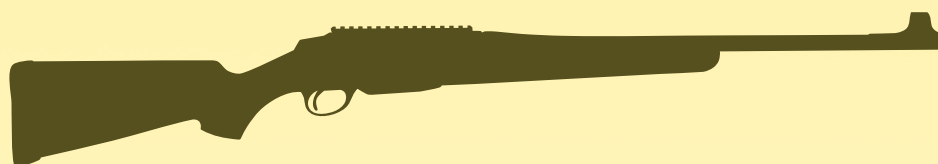


MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES TROUVÉES OU HÉRITÉES

DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE



VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE ?
ON LES RÉCUPÈRE !
VOUS SOUHAITEZ LES CONSERVER ?
VENEZ LES DÉCLARER !

RENDEZ-VOUS DANS LES SITES DE COLLECTE D'ARMES À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

Ne prenez pas les transports en commun
avec vos armes.

L'opération ne concerne pas les objets
dangereux : munitions de guerre (obus,
grenades), explosifs, munitions de calibre
égal ou supérieur à 20 mm. Si vous en
détenez, appelez votre préfecture pour
organiser un enlèvement sécurisé.

Plus d'informations sur
interieur.gouv.fr/armes



Préfecture du Cantal

2 cours Monthyon, 15 000 AURILLAC

Téléphone : 04 71 46 23 00

